

Clermont Auvergne Métropole
SAINT-GENES-CHAMPANELLE

16-02-2023

INFORMATIONS SUR PARCELLE
(Mise à Jour Cadastre 2022)



La présente note d'urbanisme fait état des renseignements connus à ce jour. Elle est délivrée gratuitement par Clermont Auvergne Métropole. Elle constitue un simple document d'information et ne peut en aucun cas être considérée comme une autorisation quelconque, ni un certificat d'urbanisme. Par ailleurs, elle ne saurait engager la responsabilité de la Métropole dans le cas de l'article L-125-5 du Code de l'Environnement (Risques majeurs).

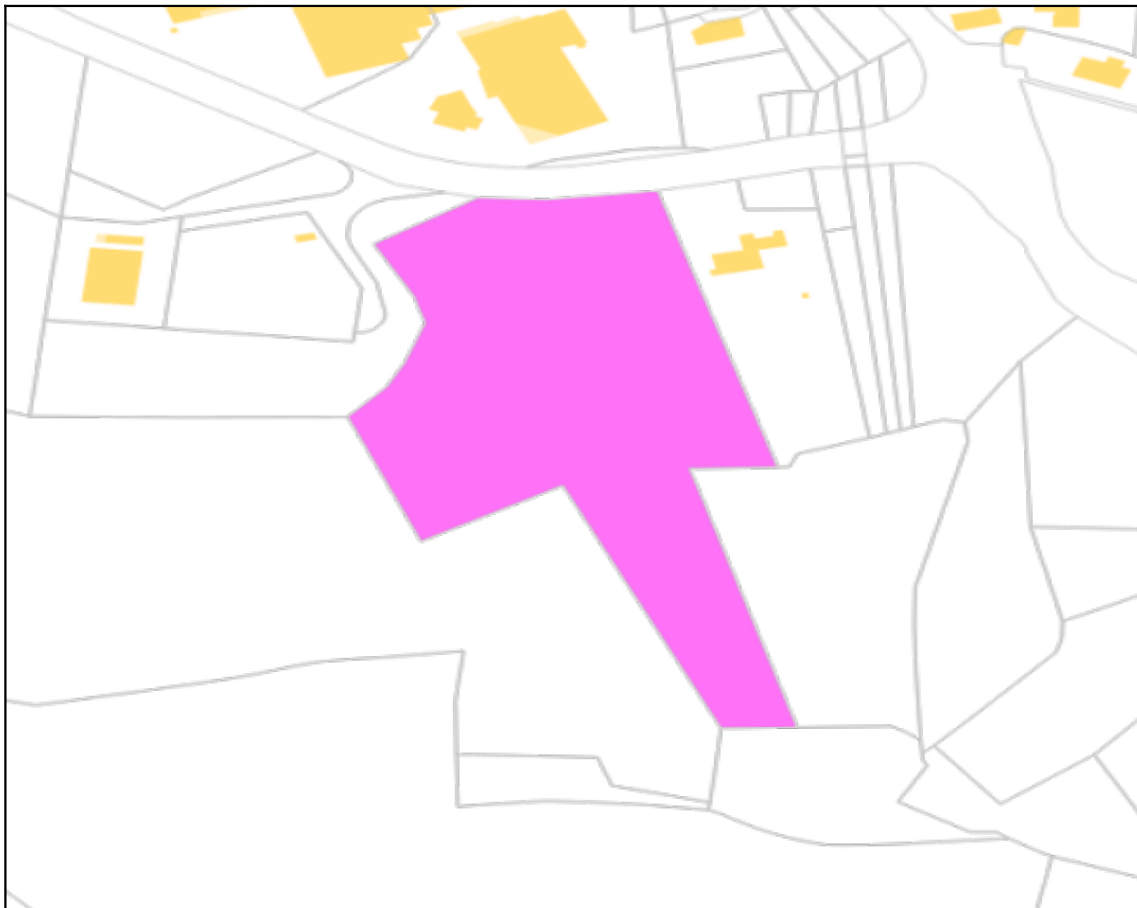
Références de la parcelle

Références cadastrales

Section	Numéro	Surface graphique	Surface DGI*
AP	132	15503.1 m ²	15578 m ²

Adresse de la parcelle

PRADET SAINT-GENES-CHAMPANELLE



Zonage

Zone N (22% de la surface de la parcelle)

Zone UJ (78% de la surface de la parcelle)

Autres indications P.L.U.

Prescriptions

- Éléments de paysage, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique
Détails : Éléments caractéristiques du paysage

Annexes du P.L.U.

Servitudes d'utilités publiques

- Servitude I4. Transport et distribution d'énergie électrique. Gestionnaire du réseau (ERDF).

Zones Inondables du PPRI et du PPRNPI

- Non concerné

Autres Informations

- Périmètre de droit de préemption urbain
- Plan du réseau d'assainissement : Partie Est
- Plan du réseau d'assainissement : Partie Ouest
- Plan du réseau d'eau potable : Partie Est
- Plan du réseau d'eau potable : Partie Ouest
- Hors périmètre de Droit de préemption Commercial

Lexique

CBS : Coefficient de Biotope par Surface

CET : Centre d'Enfouissement Technique

DPU renforcé : Droit de Préemption Urbain renforcé

MH inscrit : Monument Historique inscrit

MH classé : Monument Historique classé

OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables

PDU : Plan de Déplacement Urbain

PLT : Pleine Terre

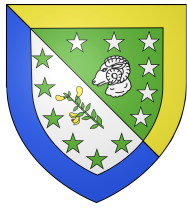
PPRNPI : Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles
d'Inondation

STECAL : Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limité

Surface DGI : Surface issue du cadastre mis à jour par la
Direction Générale des Impôts

TCSP : Transport en Commun en Site Propre

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté



Clermont Auvergne Métropole
SAINT-GENES-CHAMPANELLE

16-02-2023

INFORMATIONS SUR PARCELLE
(Mise à Jour Cadastre 2022)



La présente note d'urbanisme fait état des renseignements connus à ce jour. Elle est délivrée gratuitement par Clermont Auvergne Métropole. Elle constitue un simple document d'information et ne peut en aucun cas être considérée comme une autorisation quelconque, ni un certificat d'urbanisme. Par ailleurs, elle ne saurait engager la responsabilité de la Métropole dans le cas de l'article L-125-5 du Code de l'Environnement (Risques majeurs).

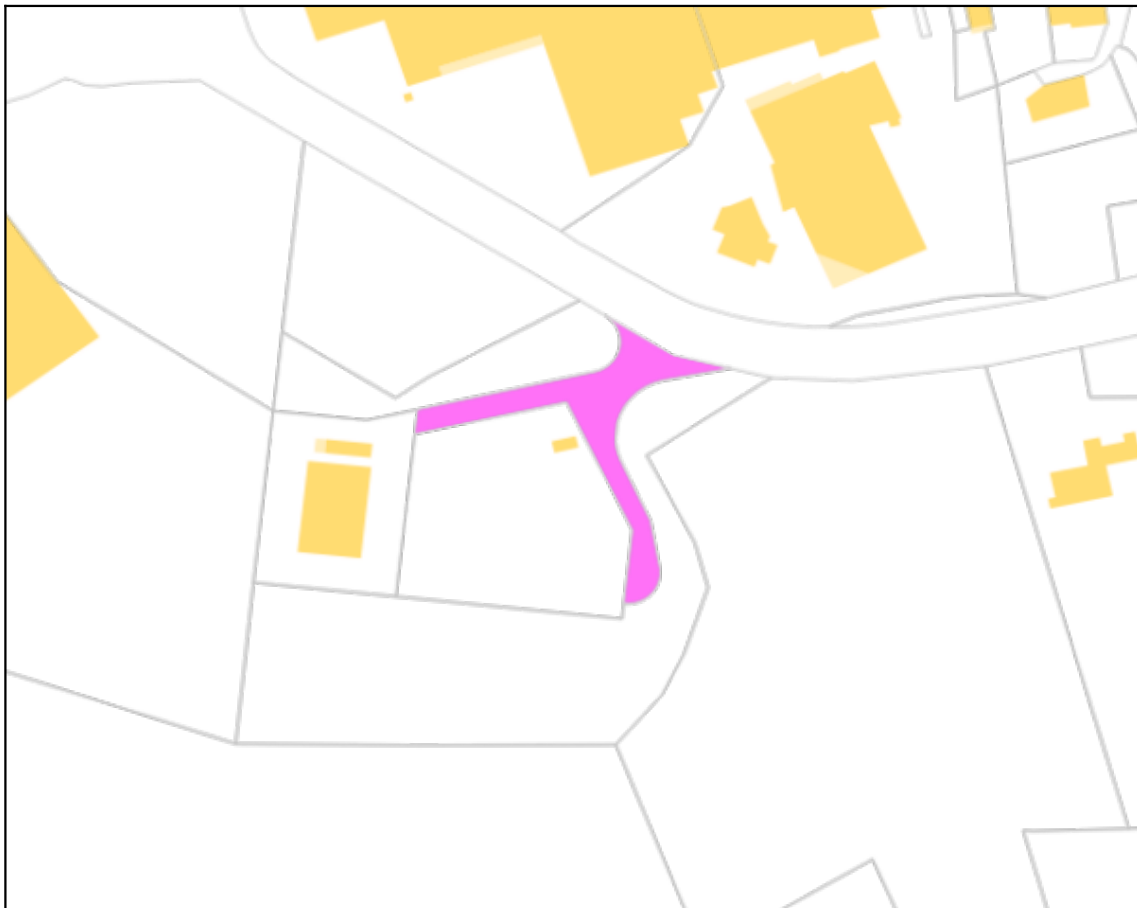
Références de la parcelle

Références cadastrales

Section	Numéro	Surface graphique	Surface DGI*
CC	16	899.1 m ²	899 m ²

Adresse de la parcelle

PRADET SAINT-GENES-CHAMPANELLE



Zonage

Zone UJ

Autres indications P.L.U.

Prescriptions

- Éléments de paysage, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- Détails : Eléments caractéristiques du paysage

Annexes du P.L.U.

Servitudes d'utilités publiques

- Non concerné

Zones Inondables du PPRI et du PPRNPI

- Non concerné

Autres Informations

- Périmètre de droit de préemption urbain
- Plan du réseau d'assainissement : Partie Est
- Plan du réseau d'assainissement : Partie Ouest
- Plan du réseau d'eau potable : Partie Est
- Plan du réseau d'eau potable : Partie Ouest
- Hors périmètre de Droit de préemption Commercial

Lexique

CBS : Coefficient de Biotope par Surface

CET : Centre d'Enfouissement Technique

DPU renforcé : Droit de Préemption Urbain renforcé

MH inscrit : Monument Historique inscrit

MH classé : Monument Historique classé

OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables

PDU : Plan de Déplacement Urbain

PLT : Pleine Terre

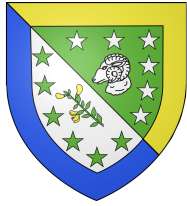
PPRNPI : Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles
d'Inondation

STECAL : Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limité

Surface DGI : Surface issue du cadastre mis à jour par la
Direction Générale des Impôts

TCSP : Transport en Commun en Site Propre

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté



Clermont Auvergne Métropole
SAINT-GENES-CHAMPANELLE

16-02-2023

INFORMATIONS SUR PARCELLE
(Mise à Jour Cadastre 2022)



La présente note d'urbanisme fait état des renseignements connus à ce jour. Elle est délivrée gratuitement par Clermont Auvergne Métropole. Elle constitue un simple document d'information et ne peut en aucun cas être considérée comme une autorisation quelconque, ni un certificat d'urbanisme. Par ailleurs, elle ne saurait engager la responsabilité de la Métropole dans le cas de l'article L-125-5 du Code de l'Environnement (Risques majeurs).

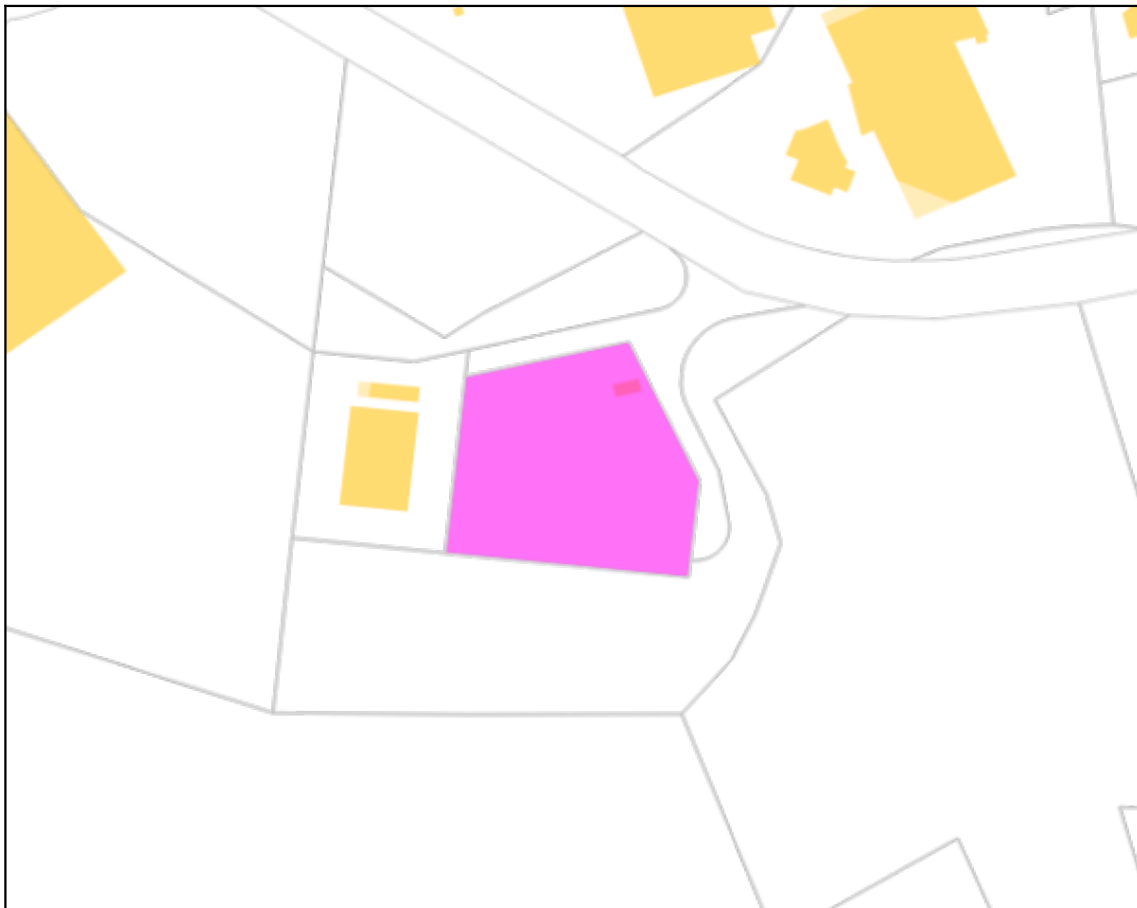
Références de la parcelle

Références cadastrales

Section	Numéro	Surface graphique	Surface DGI*
CC	18	2487.2 m ²	2487 m ²

Adresse de la parcelle

PRADET SAINT-GENES-CHAMPANELLE



Zonage

Zone UJ

Autres indications P.L.U.

Prescriptions

- Non concerné

Annexes du P.L.U.

Servitudes d'utilités publiques

- Non concerné

Zones Inondables du PPRI et du PPRNPI

- Non concerné

Autres Informations

- Périmètre de droit de préemption urbain
- Plan du réseau d'assainissement : Partie Est
- Plan du réseau d'assainissement : Partie Ouest
- Plan du réseau d'eau potable : Partie Est
- Plan du réseau d'eau potable : Partie Ouest
- Hors périmètre de Droit de préemption Commercial

Lexique

CBS : Coefficient de Biotope par Surface

CET : Centre d'Enfouissement Technique

DPU renforcé : Droit de Préemption Urbain renforcé

MH inscrit : Monument Historique inscrit

MH classé : Monument Historique classé

OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables

PDU : Plan de Déplacement Urbain

PLT : Pleine Terre

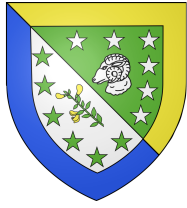
*PPRNPI : Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles
d'Inondation*

STECAL : Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limité

*Surface DGI : Surface issue du cadastre mis à jour par la
Direction Générale des Impôts*

TCSP : Transport en Commun en Site Propre

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté



Clermont Auvergne Métropole
SAINT-GENES-CHAMPANELLE

16-02-2023

INFORMATIONS SUR PARCELLE
(Mise à Jour Cadastre 2022)



La présente note d'urbanisme fait état des renseignements connus à ce jour. Elle est délivrée gratuitement par Clermont Auvergne Métropole. Elle constitue un simple document d'information et ne peut en aucun cas être considérée comme une autorisation quelconque, ni un certificat d'urbanisme. Par ailleurs, elle ne saurait engager la responsabilité de la Métropole dans le cas de l'article L-125-5 du Code de l'Environnement (Risques majeurs).

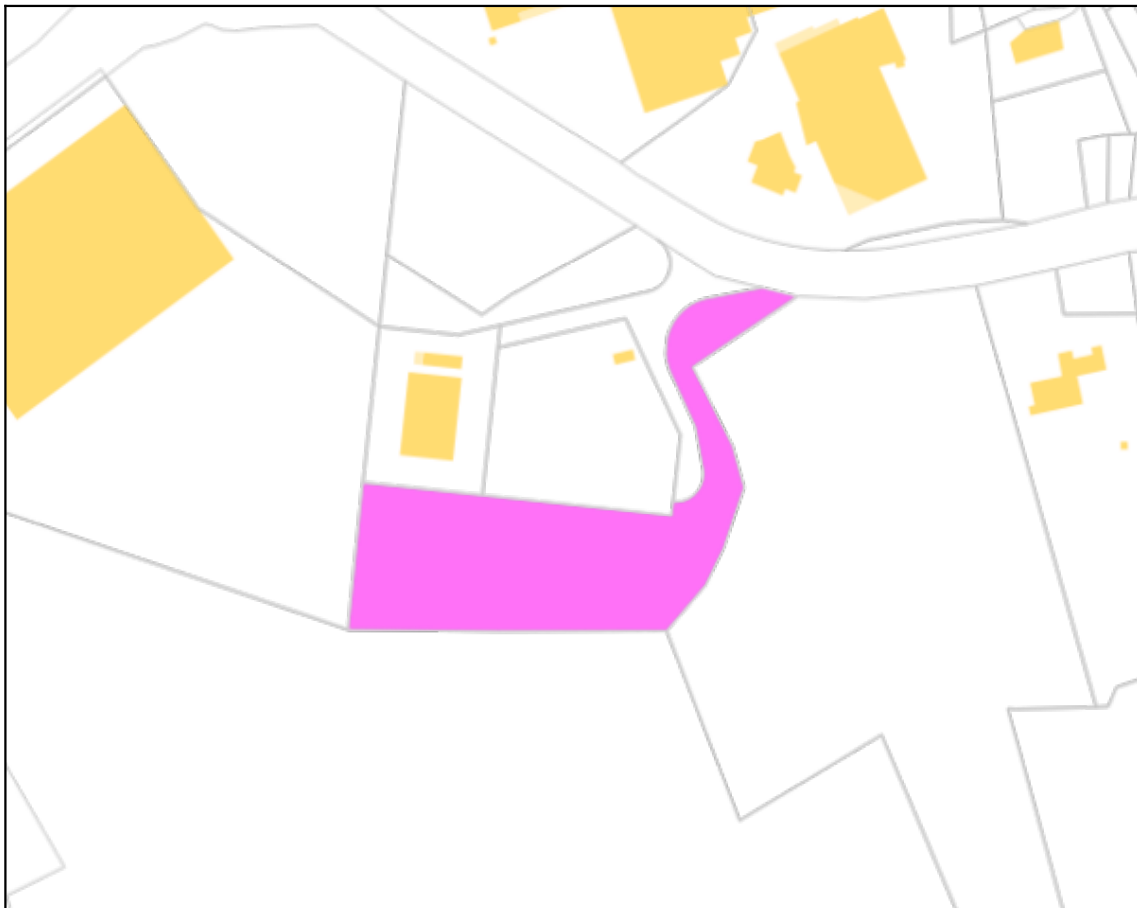
Références de la parcelle

Références cadastrales

Section	Numéro	Surface graphique	Surface DGI*
CC	19	4631.3 m ²	4631 m ²

Adresse de la parcelle

PRADET SAINT-GENES-CHAMPANELLE



Zonage

Zone UJ

Autres indications P.L.U.

Prescriptions

- Éléments de paysage, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique
Détails : Eléments caractéristiques du paysage

Annexes du P.L.U.

Servitudes d'utilités publiques

- Non concerné

Zones Inondables du PPRI et du PPRNPI

- Non concerné

Autres Informations

- Périmètre de droit de préemption urbain
- Plan du réseau d'assainissement : Partie Est
- Plan du réseau d'assainissement : Partie Ouest
- Plan du réseau d'eau potable : Partie Est
- Plan du réseau d'eau potable : Partie Ouest
- Hors périmètre de Droit de préemption Commercial

Lexique

CBS : Coefficient de Biotope par Surface

CET : Centre d'Enfouissement Technique

DPU renforcé : Droit de Préemption Urbain renforcé

MH inscrit : Monument Historique inscrit

MH classé : Monument Historique classé

OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables

PDU : Plan de Déplacement Urbain

PLT : Pleine Terre

PPRNPI : Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles
d'Inondation

STECAL : Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limité

Surface DGI : Surface issue du cadastre mis à jour par la
Direction Générale des Impôts

TCSP : Transport en Commun en Site Propre

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE

(PUY-DE-DOME)

☎ 04.73.87.35.10
📠 04.73.87.38.60

Le Maire de Saint-Genès-Champagnelle
Vice-Président de Clermont Communauté
Vice-Président du Parc des Volcans d'Auvergne

CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLITAIN
Courrier arrivé le :

14 MARS 2018

à
Clermont Auvergne Métropole
Direction Gestion des déchets
M. Marcel ALEDO – Vice-Président
64-66, avenue de l'Union Soviétique
BP 231
63007 Clermont-Ferrand cedex 1

Saint-Genès-Champagnelle, le 06 mars 2018

N/ Réf. : RG/BB/060318

V/Réf. : KL-1801241

Affaire suivie par : Marc FINOT / Karine LADRAY

Objet : Travaux de reconstruction de la déchetterie de Saint-Genès-Champagnelle

Monsieur le Vice-Président,

Par courrier en date du 3 mars 2018 vous m'avez sollicité pour autoriser des sondages géotechniques sur les parcelles concernées par le futur aménagement de la déchetterie de Theix.

C'est bien volontiers que je vous donne mon accord concernant toutes les parcelles communales visées : CC15, CC16, CC18, CC19 et AP132.

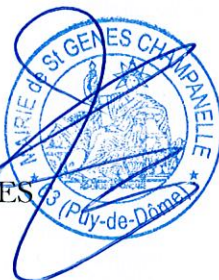
Par ailleurs vous rappelez que la Métropole doit être propriétaire de l'emprise nécessaire et vous souhaitez qu'à l'issue de la finalisation du projet, un document d'arpentage soit établi pour permettre cette cession.

C'est bien volontiers que là aussi je vous donne mon accord de principe et le moment venu je ne manquerai pas de faire délibérer le Conseil municipal dans ce sens.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Roger GARDES



Adresse Postale : Place René Cassin – 63122 SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE

Adresse Internet : www.saint-genes-champagnelle.fr ☒ Courrier électronique : mairie@saint-genes-champagnelle.fr

+
clermont
auvergne
métropole



CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2017 À 08 H 15

Séance présidée par Olivier BIANCHI

Date de la convocation : 08/12/17

Conseillers en
exercice :

89

Conseillers
présents :

58

Conseillers
représentés :

14

Total votants :

72

DECHETTERIE - SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE - PRINCIPES DU PROJET

DÉLIBÉRATION N° DEL20171215_034

Commission principale : 7 COMMISSION DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur : - -

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine clermontoise s'est réuni le 15 décembre 2017 à 08 H 15 Avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Bertrand PASCUIO, Louis GISCARD D'ESTAING, Roger GARDES, Pierre RIOL, René VINZIO, Didier LAVILLE, Jean-Marc MORVAN, Odile VIGNAL, Laurent GILLIET, Alain DUMEIL, Michel BEYSSI, Flavien NEUVY, Laurent MASSELOT, René DARTEYRE, Jean ALBISSETTI, Henri GISSELBRECHT, Laurent GANET, Laurent BRUNMUROL, Martine BELLEROSE, Marianne SIMEON, Nadia FORTE-VIGIER, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Marie-José TROTE, Michel LACROIX, Chantal LAVAL, Annie LEVET, Didier MULLER, Cécile AUDET, Jérôme AUSLENDER, Saïd BARA, Valérie BERNARD, Dominique BRIAT, Marion CANALES, Pascal GUITTARD, Françoise NOUHEN, Dominique ADENOT, Édith CANDELIER, Christiane JALICON, Jean-Pierre LAVIGNE, Guillaume VIMONT, Alain LAFFONT, Florent NARANJO, Gérard BOHNER, Sylviane TARDIEU, Claire JOYEUX, Monique POUILLE, Michel RENAUD, Marie-Jeanne RAYNAL, Sylvie DI NALLO, Danielle MISIC, Blandine GALLIOT, Martine FAUCHER, Michel MIRAND, Chantal LELIÈVRE, Claude PRACROS, Agnès DESEMARD

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Isabelle LAVEST pouvoir à Olivier BIANCHI
Aline FAYE pouvoir à Alain DUMEIL
Pierre BORDES pouvoir à Chantal LAVAL
Julie DUVERT pouvoir à Michel LACROIX
Grégory BERNARD pouvoir à Valérie BERNARD
Philippe BOHELAY pouvoir à Didier MULLER
Sondès EL HAFIDHI pouvoir à Pascal GUITTARD
Simon POURRET pouvoir à Dominique ADENOT
Nadia GUERMIT-MAFFRE pouvoir à Christiane JALICON
Dominique ROGUE-SALLARD pouvoir à Odile VIGNAL
Magali GALLAIS pouvoir à Sylviane TARDIEU
Olivier ARNAL pouvoir à Monique POUILLE
Martine MICHEL pouvoir à Danielle MISIC
Véronique PRIEUR pouvoir à Jean-Marc MORVAN

Conseiller(e)s excusé(e)s :

Hervé PRONONCE, Marcel ALEDO, François RAGE, Christine DULAC-ROUGERIE, Cyril CINEUX, Michel SABRE, François SAINT-ANDRÉ, Géraldine BASTIEN, Jean-Pierre BRENAS, François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Antoine RECHAGNEUX, Nicolas BONNET, Patricia GUILHOT, Jean-Christophe CERVANTÈS, Nicole REBEUX, Grégory LÉPÉE

N° DEL20171215_034

1/5

Direction Gestion des Déchets / 3680

DECHETTERIE - SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE - PRINCIPES DU PROJET

Préambule

L'objectif du mandat, concernant les déchetteries, est de moderniser notre parc et de procéder aux mises aux normes en vigueur sur ces équipements, ceci ayant pour conséquence soit de rénover les déchetteries actuelles, soit d'en construire d'autres à moyen et long terme. La déchetterie de Saint-Genès-Champanelle s'inscrit dans une logique de rénovation du fait de sa vétusté générale, de la nécessité d'une mise aux normes au titre de l'arrêté de 26 mars 2012 des ICPE, des évolutions future au regard de la mise en place de nouvelles filières ainsi que de la sécurisation de cette déchetterie (zones de déchargement, déchetterie modulaire).

Une déchetterie ancienne

La déchetterie de Saint-Genès-Champanelle se trouve au hameau de Theix. Au titre de la rubrique 2710 du classement des Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE), la situation administrative de la déchetterie est la suivante :

- Collecte des déchets dangereux : Déclaration avec contrôle périodique (DC)
- Collecte des déchets non dangereux : Enregistrement (E)

Occupant en totalité une parcelle de 2 400 m², elle est composée d'une plate-forme haute métallique pouvant accueillir 7 bennes. Au regard de ses caractéristiques spécifiques (vétusté du quai, structure métallique vieillissante, complexité à déployer de nouveaux flux), en terme de fréquentation, représente 4,73 % des fréquentations et en matière de tonnage 5,89 % des tonnages globaux.

Une étude de faisabilité avec pour objectif de proposer soit moderniser la déchetterie actuelle, soit de trouver un autre emplacement

Clermont Auvergne Métropole a donc lancé une étude de faisabilité pour diagnostiquer le site existant et proposer plusieurs scénarios dont notamment le déplacement de la déchetterie sur une autre parcelle communale, avec comme objectif d'offrir le même niveau de services que sur les autres équipements.

Il ressort de cette étude, du fait des atouts du site actuel (localisation, visibilité) mais également des difficultés à trouver une autre parcelle sur la commune, que la parcelle actuelle, à laquelle s'ajouteraient les parcelles jouxtant la déchetterie (propriétés de la commune), constitue le meilleur choix pour réaliser une déchetterie dite de « nouvelle génération ». En effet, de part sa superficie totale d'environ 14 000 m² ainsi que de sa localisation, la déchetterie ainsi réhabilitée permettrait d'offrir aux usagers un service complet et de qualité tout en créant des conditions d'exploitation optimales, qui s'appuieraient pour cela sur :

- la mise en place d'aménagements fonctionnels tels que par exemple un déchargement sur dalle pour les déchets volumineux type gravats ou déchets verts, un espace de circulation différencié / sécurisé entre VL et PL, la création d'un fil d'attente intégrée au site,
- un bâtiment pour réceptionner les déchets à forte valeur ajoutée comprenant également les locaux pour le personnel ainsi qu'un espace pédagogique;

Par ailleurs, ont bien été prises en compte dans ce scénario les contraintes environnementales ainsi que la problématique ICPE, le bureau d'étude ayant pour mission de préparer ces dossiers en lien permanent avec la DREAL et les services d'urbanisme de Clermont Auvergne Métropole.

Principes guidant la réalisation des travaux et estimation financière

Au regard de ces éléments, le projet de la déchetterie de Saint-Genès-Champanelle se déclinerait comme suit :

- Un bâtiment pour réceptionner les déchets à forte valeur ajoutée comprenant également les locaux pour le personnel ainsi qu'un espace pédagogique,
- Des zones de dépôts au sol pour les déchets volumineux (gravats, déchets verts, encombrants),
- Des bennes avec compacteurs au sol,
- Des bennes à quai,
- Un quai de transfert des ordures ménagères,
- Un principe de séparation des flux : fonctionnement permettant une séparation des flux entre les véhicules d'exploitation et les véhicules des utilisateurs (circuit sur le bord externe de la déchetterie).

Le coût d'investissement du projet a été estimé à 1 650 000 € TTC

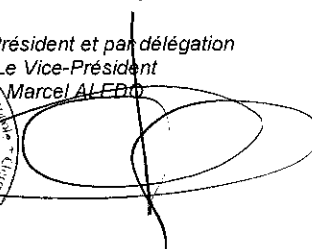
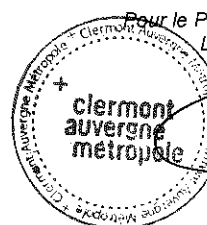
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider les principes du projet de la future déchetterie de Saint-Genès-Champanelle ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à engager l'ensemble des démarches nécessaires à la poursuite de ce projet ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à solliciter, dans ce cadre, des subventions auprès de l'État, des collectivités territoriales ou de tout autre partenaire.

TOTAL VOTANTS :	72	=	58 Conseillers Présents	+	14 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	72	=	Pour : 72	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président
Marcel ALFARO

N° DEL20171215_034

Direction Gestion des Déchets / 3630

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 19/12/2017
Affiché le
ID : 063-246300701-20171219-DEL20171215_034-DE

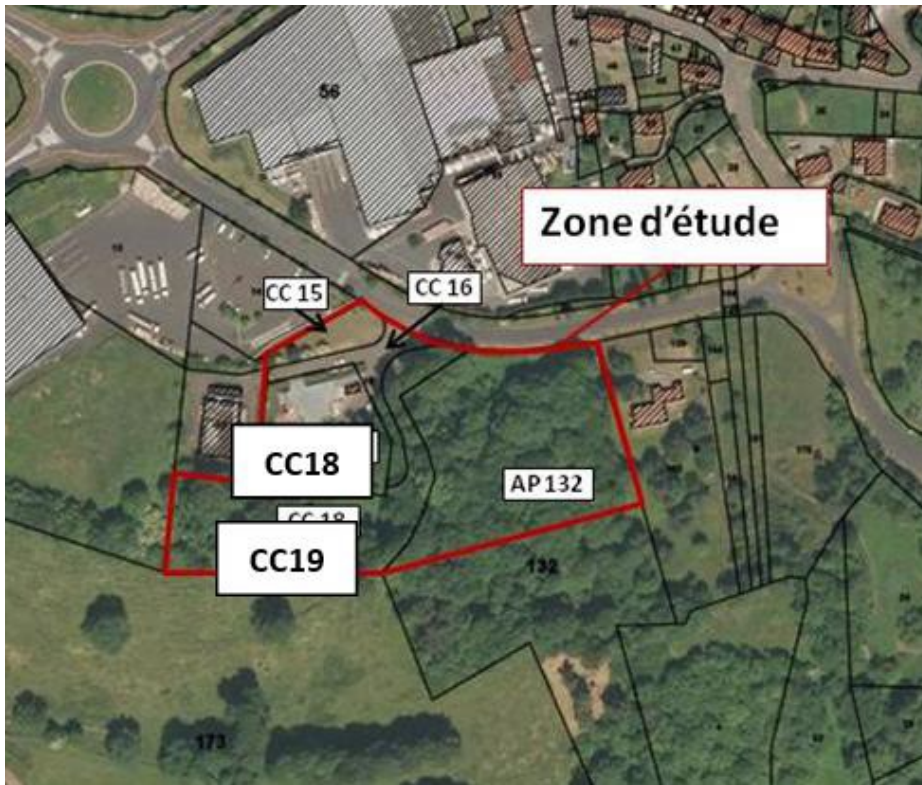
CONSTRUCTION DE LA DECHETTERIE DE SAINT-GENES-CHAMPANELLE

Plan de la situation actuelle



Plans du projet :

Plan de situation



Esquisse :

